

Salariés des Très Petites Entreprises et des Particuliers Employeurs :

L'UNSA en campagne, l'UNSA à votre service !

Du 11 au 18 janvier, l'UNSA organise une semaine nationale de tractage en direction des salariés des Très Petites Entreprises et des Particulier Employeurs. Les UD, les UR, les syndicats et fédérations se mobilisent partout sur le territoire afin de proposer à ces salariés une image positive du syndicalisme dans un secteur où celui-ci est particulièrement absent et souvent considéré comme inutile.

Pour l'UNSA, le message est clair. Les salariés des Très Petites Entreprises et des Particuliers Employeurs sont des salariés à part entière. Ils ont donc le droit à de l'information, à du suivi, à de l'assistance et c'est le projet de l'UNSA de les renseigner avec son numéro d'appel spécial TPE 09 69 36 69 00 (appel au prix d'une communication locale).

Parallèlement, les militants UNSA s'organisent dans les territoires pour réussir la campagne électorale chez les salariés des Très Petites Entreprises et des Particuliers Employeurs pour laquelle la période de vote est prévue du 28 novembre au 12 décembre 2016. Le 5 janvier, ce sont plus de 45 militants de la région Picardie Nord Pas de Calais qui se sont réunis à Arras pour élaborer leur plan de campagne local. Cette réunion, animée par Pascal Priou et Alain Gergaud, secrétaires nationaux, sera dupliquée dans chaque région, la prochaine se déroulant le 12 janvier à Caen pour la région Normandie.

Retrouvez l'UNSA sur le blog spécial TPE : <http://tpe.unsa.org/>

Suite des attentats : réunion du comité de suivi du 8 janvier

La ministre du Travail a réuni, pour sa deuxième séance, le comité de suivi, composé de tous les partenaires sociaux (syndicats et patronat). La ministre est revenue sur les impacts économiques des attentats et notamment à Paris.

Un suivi des entreprises en difficulté est mis en place en relation avec le ministère de Bercy. Les problématiques du secteur de la sécurité privée en termes de recrutements et de formation ont été largement évoquées : une réunion sera organisée en février. Le sujet de la prévention de la radicalisation violente a fait l'objet d'une présentation par le ministère de l'Intérieur et le fait religieux en entreprises par la DGT.

L'UNSA, représentée par Florence Dodin et Saïd Darwane, conseiller national en charge des discriminations en entreprises, a redit son opposition à une nouvelle loi sur le fait religieux en entreprises, indiqué sa collaboration au guide pratique en cours d'élaboration et alerté sur la prudence nécessaire afin d'éviter amalgame et stigmatisation.

7 janvier 2016 : les syndicats unis contre le terrorisme

Le 7 janvier 2016, un an après les terribles attentats commis dans les locaux de Charlie Hebdo, les organisations syndicales françaises membres de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et Luca Visentini, secrétaire général de la CES, ont organisé une demi-journée d'hommage aux victimes de 2015, en France, mais aussi en Turquie et dans les autres pays touchés.

A cette occasion, étaient présents à Paris des représentants de la DISK (organisation syndicale turque), de l'UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), de la CSI (Confédération Syndicale Internationale), de la FSESP (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics), mais aussi des syndicats belges, italiens, danois, suédois, espagnols...

Au cours d'une conférence de presse unitaire, les secrétaires généraux des organisations syndicales françaises ont rappelé l'importance de la lutte contre le terrorisme et de faire vivre ensemble la démocratie. Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, a rappelé que « nous sommes ici dans un combat de valeurs, l'objectif du terrorisme étant de fracturer une société et de diviser les citoyens. La meilleure réponse à y apporter est donc de réaffirmer les éléments qui font la cohésion sociale, et les syndicalistes ont un rôle particulier à jouer. »

Cet hommage s'est conclu par le dépôt de la déclaration de la CES sur la Place de la République, dans un moment de recueillement partagé par tous.

Des orientations ambitieuses de la branche Famille pour une politique en direction de la jeunesse

A l'unanimité, le conseil d'administration de la CNAF a défini le 5 janvier 2016, les orientations de la branche famille pour une politique ambitieuse en direction de la jeunesse alors que le contexte a beaucoup évolué : omniprésence du numérique, phénomènes de radicalisation, redistribution des responsabilités territoriales, ouverture de la prime d'activité aux jeunes âgés de moins de 25 ans, etc.

L'UNSA estime que les jeunes font partie intégrante de la société d'aujourd'hui et sont le socle de la société de demain. Les jeunes sont les premiers porteurs des évolutions de la société et à ce titre ils véhiculent de nouvelles pratiques sociales, de nouveaux usages technologiques, de nouveaux rapports au monde du travail. Dans ce contexte, l'ambition de la branche Famille pour la jeunesse doit être cohérente et lisible dans ses interventions car l'engagement historique de la branche se traduisait seulement autour de la notion de « temps libre » ou d'appui aux jeunes adultes.

La jeunesse est un projet d'avenir, une ambition pour la société de demain qui doit se traduire par une politique d'investissement social en valorisant les compétences des jeunes et en situant l'intervention sociale le plus en amont possible afin de minimiser les risques sociaux.

Pour porter les ambitions de la branche en la matière, trois grandes orientations ont été adoptées :

Être un citoyen engagé : accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale. Il s'agit de favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes en privilégiant un accompagnement éducatif. Plusieurs dispositifs ou actions existent (fonds publics et territoires, BAFA, structures d'accueils des jeunes). Cependant il est nécessaire de développer ou de renforcer l'action de la Branche notamment par une meilleure information des jeunes et des parents.

Être autonome : soutenir les processus d'autonomisation des jeunes Pour cela la branche améliorera l'accès des jeunes adultes à ses offres visant le soutien en matière d'indépendance financière et portera des actions visant à accompagner les processus d'émancipation.

Vivre ensemble : favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions. La question du vivre ensemble est un élément de la vie en société aussi il s'agit d'être présent à leurs côtés

en les accompagnant dans les différentes étapes de socialisation et en les soutenant dans les relations aux autres jeunes, à leurs parents, aux institutions, aux professionnels de la jeunesse ...

Pour l'UNSA, ces orientations sont positives car elles sont en adéquation avec les besoins de la jeunesse et répondent à l'investissement social nécessaire. Faire avec les jeunes, et non pour, est une démarche innovante qui les place au cœur des dispositifs. Un plan d'action sera proposé prochainement pour être expérimenté et évalué afin de prendre des mesures durables dans le cadre de la prochaine convention d'objectif et de gestion.

« Avec l'UNSA mobilisons-nous pour la Protection de l'Enfance »

Tel est le titre du dépliant mis en ligne sur le site de l'Union -www.unsa.org-, qui a pour objectif de donner la position de l'UNSA sur la thématique de la protection de l'enfance et sensibiliser les nombreux acteurs.

L'UNSA estime que la protection de l'enfance est un enjeu national porté par une politique publique de prévention et de prise en charge qui incombe à l'État, garant de la qualité de service public pour tous les citoyens. La co-construction et la mise en œuvre de cette politique, au plus proche des besoins des enfants et des familles, sont de la responsabilité du Département, chef de file des politiques de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Aussi l'UNSA a participé depuis un an à la concertation mise en place par la ministre Laurence Rossignol sur les grands principes d'une réforme centrée sur l'enfant, ses besoins et la réaffirmation de ses droits. Avec ses syndicats œuvrant dans le milieu (UNSA-Territoriaux, UNSA Éducation, syndicat des assistants familiaux...), l'UNSA a analysé les 101 actions proposées dans la feuille de route rendue publique en juin 2015 qui articule dispositions législatives et mesures d'accompagnement des personnes. Plusieurs priorités se dégagent : la prévention, le parcours de vie de l'enfant, l'accès aux soins, le pilotage et la gouvernance. Ces différents points sont déclinés dans des groupes de travail.

Ce mois de janvier, l'UNSA sera vigilante à l'évolution du groupe de travail concernant les assistants familiaux et les assistants maternels car il abordera l'intégration des assistants familiaux dans les équipes pluridisciplinaires de l'aide sociale à l'enfance, la conciliation de la protection de l'enfant et de la sécurité pour le professionnel et enfin les conduites à tenir dans les situations de maltraitance.

L'OCDE, une institution qui évolue !

L'UNSA, représentée par Émilie Trigo, secrétaire nationale, et Michel Guerlavais, chargé de mission au secteur Europe, a participé à la rencontre organisée par Pierre Duquesne, Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'OCDE le 8 janvier dernier, à laquelle étaient également conviées les autres organisations syndicales françaises membres de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

Cette rencontre a permis de procéder à un large tour d'horizon des questions d'actualité concernant l'OCDE. L'UNSA s'est félicitée de cette initiative. Elle a noté le changement de discours de l'OCDE en s'appuyant sur les travaux conduits dans le cadre du projet pour la « Croissance inclusive », ceux sur la montée des inégalités avec le projet sur les « Nouvelles approches face aux défis économiques » (projet NAEC) ainsi que sur la négociation en cours pour un accord multilatéral afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices de certaines entreprises multinationales (plan d'action BEPS) .

Ainsi l'OCDE retrouve sa mission historique qui est de promouvoir les politiques améliorant le bien-être économique et social partout dans le monde. Avec le TUAC, l'UNSA sera vigilante quant à l'impact de cette nouvelle orientation sur les recommandations de l'OCDE.

A propos du processus d'accession de la Colombie à l'OCDE, l'UNSA a insisté sur le respect des droits de l'homme, des droits sociaux et de l'état de droit.

L'UNSA a relevé le rôle positif du Point de Contact National (PCN) français, tout en préconisant de poursuivre les efforts pour améliorer le fonctionnement de tous les PCN.

Enfin l'UNSA a demandé que la place du TUAC au sein de l'OCDE soit renforcée en particulier à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, ainsi qu'à la Direction des affaires économiques qui traitent de sujets cruciaux pour le mouvement syndical.

Les participants ont convenu de se revoir le 30 juin prochain.